

RAID AVENTURE DU GRAND-MORIN

6 JUILLET 2013 – REGLEMENT

Organisation / Concept

Le Raid Aventure du Grand-Morin est organisé par la section « Course d'Orientation » de l'Association Sportive de l'Institut Géographique National.

Le Raid Aventure du Grand-Morin 2013 est un raid nature multi-activités regroupant :

- de la Course d'Orientation pédestre,
- de l'Orientation à VTT
- de l'Orientation en canoë
- etc.

Le principe consiste à valider le maximum de postes dans le temps imparti. Les coéquipiers devront établir leur itinéraire en fonction de leurs aptitudes.

La participation au Raid Aventure du Grand-Morin implique de la part des concurrents de savoir lire les cartes de course d'orientation aux normes IOF

(http://www.fino46.org/pages/Bien_lire_une_CARTE_de_CO_Legendes_OIF-3223936.html et « la carte IOF » et <http://www.acbeauchamp-orientation.net/Docs/isom-vtt.zip>)

En cours de route et en fin de parcours, un petit ravitaillement sera offert par l'organisation.

Postes et parcours

3 parcours sont proposés suivant leur niveau de difficulté (Sanglier, Marcassin, Porcinet) (cf. rubrique « Infos de course »)

Un poste peut être matérialisé soit par une balise à poinçonner électroniquement (ou manuellement pour le circuit Porcinet), soit par un élément caractéristique du parcours (contrôle de passage obligatoire, etc.).

Pour des raisons logistiques et de sécurité, le temps imparti pour commencer ou terminer certaines épreuves sera limité. Au delà de ce temps imparti, matérialisé par des barrières horaires, des pénalités en balises seront apportées ou l'épreuve suivante sera inaccessible. Par conséquent, les concurrents devront gérer leur progression et ne pas hésiter à zapper des balises s'ils pensent dépasser les délais.

Assurances

L'AS IGN a souscrit une assurance « Responsabilité Civile ».

L'épreuve est inscrite au calendrier régional de la Ligue d'Ile de France de Course d'Orientation, membre de la Fédération Française de Course d'Orientation, et de la Fédération des Raid Multi-Sports de Nature. Elle constitue la 5ème manche des Défis Franciliens (voir présentation ici : <http://defis-franciliens.e-monsite.com>)

Chaque participant non licencié à la FFCO se verra délivrer une « licence-journée » appelée *Pass'Orientation*.

Cette licence assure pour l'épreuve une couverture identique à la licence annuelle. Le prix de cette licence est compris dans celui du raid. Toutes les informations sont consultables à cette adresse :

http://www.ffcorientation.fr/media/cms_page_media/121/Le%20Passp%27orientation.pdf

L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de fautes, imprudences ou négligences des participants durant l'épreuve et en ce qui concerne les vols, perte d'objets et dégradations pouvant survenir durant la manifestation, ainsi qu'en cas de fausse déclaration concernant le numéro de licence ou falsification de la date du certificat médical.

Matériel

Tout le matériel obligatoire devra être transporté par les concurrents. Avant la nuit, un retour rapide aux voitures est prévu, vous pourrez ainsi prendre vos lampes et changer d'affaires. Durant la CO et le canoë, seul le matériel spécifique au VTT pourra être laissé sur place. Le reste devra être emporté avec vous (téléphone, couverture de survie, matériel de premier secours, etc.)

Équipement obligatoire

Pour chaque équipe ayant choisi le circuit « Sanglier » ou « Marcassin »

- **téléphone portable** (pour joindre les secours ou n° d'urgence dans les plus brefs délais)
- un sifflet, **une couverture de survie**, matériel de premier secours
- boussole
- matériel de report de point (1 stylo + de quoi reporter des angles et des distances)
- un porte-carte pour VTT
- matériel de réparation pour VTT
- une montre avec chronomètre

Pour chaque équipe ayant choisi le circuit « Porcinet »

- **téléphone portable** (pour joindre les secours ou n° d'urgence dans les plus brefs délais)
- un sifflet, **une couverture de survie**, matériel de premier secours
- boussole

Pour chaque concurrent

- **ravitaillement (liquide - au minimum 1.5 litre - et barres énergiques)**
- **VTT (sauf porcinet)**
- un brassard réfléchissant pour la CO de nuit
- **Casque pour VTT** (sauf circuit Porcinet)
- **Bon éclairage pour la CO de nuit**

Sur l'épreuve de canoë, le port du **gilet de sauvetage**, fourni par l'organisation, est obligatoire.

La présence des éléments notés **en gras** seront contrôlés. Pour des raisons évidentes de sécurité, une équipe n'ayant pas ce matériel se verra refuser le départ.

Et très vivement conseillé :

- jambes couvertes

Équipement fourni par l'organisation

- équipement complet pour le canoë
- les cartes d'orientation à pied ou à VTT
- prêt du doigt électronique (chèque de caution de 50 euros). Bien sûr, si vous avez votre propre puce **SI-6 ou SI-10- ou SI-11**, utilisez-la en priorité. (Les puces SI-5, SI-8 et SI-9 n'ont pas une capacité suffisante pour le raid)

Les concurrents sont responsables pendant toute l'épreuve de leur matériel personnel ou prêté. Si un doigt électronique prêté est perdu, le chèque de caution correspondant à sa valeur sera encaissé. Par conséquent, soyez vigilants ! Les parcs à vélos non fermés seront surveillés par les organisateurs.

L'utilisation d'un dispositif électronique de positionnement couplé à un affichage cartographique est strictement interdit.

Conditions d'inscription

Le Raid Aventure du Grand-Morin s'adresse à toutes les personnes âgées d'au moins 16 ans le jour du Raid. L'inscription ne sera effective qu'après réception du dossier complet incluant :

- le bulletin d'inscription (de préférence sous forme électronique via le site internet <http://raidcrecy.free.fr>)
- pour les circuits de compétition (Sanglier + Marcassin) : les certificats médicaux de non contre-indication à ce type d'épreuve multi-sport (au minimum de course à pied) en compétition de moins d'un an (ou photocopies de licences sportives FFCO uniquement)
- Pour les concurrents mineurs : une autorisation parentale ou tutélaire. Les concurrents âgés de moins de 16 ans ne pourront participer à ce raid qu'accompagnés d'un de leur parent ou tuteur. Néanmoins, la nature des épreuves ne convient pas au jeune public.
- le règlement effectué par chèque uniquement à l'ordre de « AS IGN », à envoyer à l'adresse suivante :

<p>RAID AVENTURE DU GRAND MORIN Chez Frédéric BESCH 53, quai de la Gourdine 77400 LAGNY-SUR-MARNE</p>

N.B. : Le nombre d'équipes est limité à 100 sur le raid (Sanglier + Marcassin + Porcinet)

Les inscriptions seront acceptées au fur et à mesure de la réception des dossiers complets. **Pour des raisons logistiques, aucune dérogation ne sera accordée si ce nombre maximal est atteint. même plusieurs jours ou semaines avant la date limite d'inscription.**

Tarifs / Date limite d'inscription / Annulation

Les inscriptions se font à l'aide du bulletin électronique.

Le tarif d'inscription au Raid Aventure du Grand-Morin est de 20,00 € par personne jusqu'au 15 juin inclus, cachet de la Poste faisant foi. Passée cette date, le tarif est de 24 € par personne.

Tarif réduit pour les résidents de Montry : 15 € pour chaque personne concernée.

La date limite d'inscription (et d'annulation) est fixée au 29 juin 2013 dernier délai, cachet de la poste faisant foi. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Le montant de l'inscription inclut : le prêt du matériel concernant l'épreuve de canoë, les cartes et les collations. Il n'y aura pas d'inscription le jour de l'épreuve.

Seules les équipes dont les dossiers seront complets et qui auront approuvé le règlement pourront participer à l'épreuve.

L'équipe

La participation au Raid Aventure du Grand-Morin se fait par équipe de 2 personnes sur les circuits « Sanglier » et « Marcassin », et par équipes de 2 ou 3 personnes pour le circuit « Porcinet ». Les catégories admises sont hommes, femmes et mixtes. L'interlocuteur de l'équipe auprès de l'organisation sera nommé « le capitaine ». Une certaine polyvalence dans les différentes disciplines est nécessaire, mais surtout un véritable esprit d'équipe doit exister entre les coéquipiers. Sauf cas particuliers mentionnés par l'organisation, les équipiers ne doivent pas se séparer sur les épreuves et poinçonneront les balises ensemble.

Le classement / Palmarès

Le classement sera effectué au nombre de balises. En cas d'égalité, c'est le temps passé sur les différentes épreuves qui servira à départager les équipes.

Le palmarès récompensera les 3 meilleures équipes de chaque circuit chronométré dans les catégories Homme, Femme et Mixte.

Abandon

Tout abandon devra être mentionné immédiatement aux organisateurs. Les équipes qui abandonnent doivent obligatoirement repasser par l'arrivée.

Règlement général du raid

Il est interdit de déplacer ou de détériorer les balises d'orientation, toute équipe surprise sera immédiatement disqualifiée.

Les participants ne devront en aucun cas emprunter les voies de communications et zones interdites mentionnées sur la carte par des hachures verticales, zébrures ou des croix de couleur pourpre. Toute fraude entraînera la responsabilité exclusive du contrevenant et la disqualification de son équipe.

Chaque participant devra suivre les ordres des signaleurs et des assistants à la traversée des voies, se conformer strictement aux prescriptions du Code de la Route, le port du casque est obligatoire en VTT, le port de gilet est obligatoire en canoë. Aucun détritrus ne devra être jeté sur le circuit sous peine de disqualification.

Les équipiers, dans un souci du respect de l'environnement et dans une démarche de protection du milieu naturel, ne devront pas nuire aux cultures, aux plantations, ainsi qu'à tout autre bien matériel.

Cette manifestation, avec l'accord exceptionnel des propriétaires fonciers, empruntera des secteurs privés. Sur ces zones, encore plus qu'ailleurs, le respect des lieux devra être impératif. Aussi, nous vous demanderons de ne pas refaire le parcours exact après l'épreuve, certains chemins ou bois étant interdits au public.

Sur les voies de communications et terrains privés ou publics, les concurrents doivent respecter les ordres de priorité suivants :

- marcheur à pied prioritaire par rapport au coureur à pied et au cycliste,
- coureur à pied prioritaire par rapport au cycliste

Le non-respect du présent règlement ou de l'éthique sportive entraînera la disqualification immédiate de l'équipe.

Seul le capitaine peut déposer une réclamation auprès de la direction de course, pendant la course et au maximum 30 minutes après son arrivée. Toute infraction, constatée sur le terrain ou établie après réclamation, entraînera la disqualification de l'équipe responsable. Tout concurrent s'engage à respecter les consignes ou demandes qui pourraient lui être faites par l'organisation et à porter secours à tout équipier ou concurrent qui lui

en ferait la demande. L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes ou de modifier les épreuves pour des raisons de sécurité.

Cartes & Instructions de course

Les concurrents se verront remettre avant ou pendant l'épreuve des cartes de Course d'Orientation pédestre et à VTT, roadbooks et divers documents.

Droit à l'image

Par la signature du bulletin d'inscription, les concurrents autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de l'événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels, publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi.